



Harcèlement moral sur lieu de travail

Par **SylvieM**, le **19/02/2009** à **22:36**

Bonjour,rrnrnJe suis victime de harcèlement moral sur mon lieu de travail. J'ai contacté le Tribunal de Grande Instance de Rennes qui m'a conseillé de porter plainte contre le représentant de mon entreprise en adressant une lettre à Monsieur le Procureur de la République. Etant actuellement en arrêt maladie, je pensais d'abord adresser à mon employeur un courrier de démission lui demandant des dommages et intérêts pour le préjudice subi avant d'arriver à ce recours. rnrnQue me conseillez-vous ?rnrnJe vous remercie pour votre réponse.rnrnSylvie

Par **Visiteur**, le **20/02/2009** à **15:03**

bonjour,rrnrnce n'est pas un salarié qui décide du montant des dommages et intérêts.. rnrnsi vous démissionnez vous allez tout perdre...rnrnrnqui est le harceleur ??? le patron, vos collègues ???rnrnil fait commencer par faire les "choses" dans l'ordre...

Par **SylvieM**, le **20/02/2009** à **15:38**

Bonjour,rrnrnmerci pour votre intérêt et votre réponse ;rnrnA vrai dire, j'ai posté un peu vite, à chaud....rnOutre effectivement le fait de ne pas avoir la moindre idée pour les dommages et intérêts (quand bien même c'était à moi d'en décider...) la démission est en effet la pire des choses à faire en pareil cas, je l'ai lu partout par la suite ;rnrnBon, la nuit portant conseil, je suis décidée à aller au bout et je vais donc lancer ma procédure via le Procureur de la République ;rnrnConcernant mon harcèlement, il est le fait de mon chef de service mais il s'est

débrouillé pour mettre toute l'équipe plus ou moins contre moi...ça n'est pas franc (de la part de l'équipe) mais c'est un climat malsain qui dure depuis 3 ans...rnle bouquet mardi dernier, lors de mon entretien annuel, au cours duquel j'ai appris (de la bouche de ce chef) que j'étais incompétente et que les cadres ne me supportaient plus (je suis assistante à mi temps)
!rnrnUne escalade brutale à laquelle je ne m'attendais pas, tant on était arrivé jusque là à me faire marcher....et comme il n'y a eu aucune espèce de communication en interne au cours de l'année.....-ornrnBref, je suis remontée !rnrnEncore merci pour votre intérêt, si ma prose vous inspire autre chose, n'hésitez pas ;rnrnSylvie

Par **Visiteur**, le **21/02/2009** à **16:27**

bonjour,rnrnpeut être devriez vous voir un syndicat !!! qui pourra vous conseiller de vive voix...rnrnbon courage.... (3 ans c'est long...ce ne doit pas être facile tous les jours)